

# Memo'Risks

## Le "DICRiM Jeune"

[www.prevention2000.org/memorisks/](http://www.prevention2000.org/memorisks/)

La Loi "Bachelot" du 30 juillet 03 définit les obligations du Maire en matière d'information préventive.

La loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 04 place le citoyen au coeur de la prévention.

**L'information et la responsabilisation des citoyens vous seront indispensables pour disposer d'un PCS opérationnel !**

Pour développer une conscience du risque sur son territoire, il est nécessaire de respecter 5 règles:

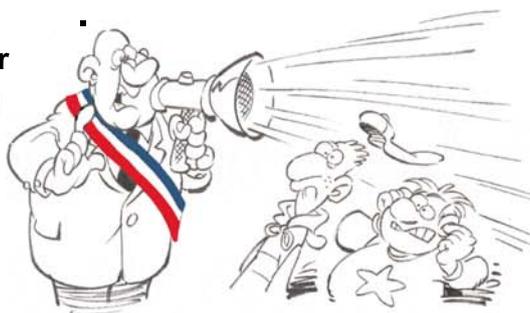
1. Traiter d'un risque local
2. S'appuyer sur la perception du risque des habitants
3. Avoir le souci de la vulgarisation des informations
4. Concevoir son action dans la durée
5. Opérer avec des coûts réduits



### Une éducation au risque pour l'information de tous !

Memo'Risks associe collectivité locale et jeunes de la commune. C'est une action d'Education au Développement Durable.

Le maire lance un appel aux jeunes de sa ville pour l'aider dans sa mission d'information.



Ils ont pour mission d'enquêter sur la perception et la compréhension du risque au sein de la population.

L'enquête concerne des actions simples, tournées vers la découverte des enjeux et leur vulnérabilité

**La restitution du travail ne vise pas à expliquer le risque, mais à refléter l'état d'information et de préparation de la population.**

Modeste dans son objectif, l'enquête menée par les jeunes constitue une source d'information originale pour la commune; c'est un « thermomètre » permettant une première évaluation de la communication communale sur le risque majeur.

Après remise officielle en mairie, l'enquête fera l'objet d'une publication dans le journal municipal, et pourra donner lieu à une restitution publique.

**Pour l'établissement scolaire, Memo'Risks constitue un projet pédagogique pluridisciplinaire en EDD qui complète son PPMS.**

- Sont concernés :**
- les lycées d'enseignement agricole (classes de 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup>)
  - les collèges (classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>)
  - les écoles (classe de CM2)
  - les centres d'activité extra ou périscolaires

**Une action soutenue par**



**Pour toute information**

**Centre Pyrénéen des Risques Majeurs C-PRIM**

<http://c-prim.jimdo.com/>